

Leudelange, le 10 février 2022.



**A**  
**Mesdames, Messieurs les Membres**  
**du Comité du syndicat intercommunal SIDOR**

**COPIE**

Madame, Monsieur,

En application de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, le Bureau du syndicat vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SIDOR le :

---

**Lundi, 28 février 2022 à 08,30 heures**  
**au 1er étage du centre culturel et sociétair « An der Eech »**  
**4-6, rue d'Eich L-3352 LEUDELANGE**

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Confirmation du local particulier permettant la tenue de la séance du Comité du SIDOR en respectant les règles de distanciation ;

*À huis clos*

3. Avenant au contrat de travail de l'employée communale - approbation ;
4. Augmentation du degré d'occupation du poste d'employé communal à 100% - approbation ;

*En séance publique*

5. Plan pluriannuel de financement 2022-2025 – information ;
6. Divers et informations.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau du SIDOR,

Le secrétaire-trésorier,  
Pauline van WISSEN

Le Président,  
Patrick GOLDSCHMIDT.